



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-004

ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.

Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-005

*PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13
ET DU 22 DÉCEMBRE 2017 AINSI QUE DU 5 JANVIER
2017 ET SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et du 22 décembre 2017 ainsi que du 5 janvier 2018 et la séance ordinaire du 13 décembre 2017 tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.

*Kenny Duque,
Greffier*



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-006

LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 19 janvier 2018 :

Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 2 304 068,59 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 2 382 755,14\$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 2 059 188,90 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.

Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-007

*RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 207 IMPOSANT UN DROIT DE MUTATIONS
IMMOBILIÈRES*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

*D'adopter la modification à l'article 1 du règlement numéro 207 imposant un droit de mutations
immobilières.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a
reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-008

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-32 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AUX FINS DE
MODIFIER LES NORMES POUR LOGEMENT
SUPPLÉMENTAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL –
ADOPTION

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 1400-32 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 aux fins de
modifier les normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a
reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-009

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-33 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AUX FINS DE
MODIFIER LES NORMES POUR LES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES À DOMICILE – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 1400-33 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 aux fins de
modifier les normes pour les activités professionnelles à domicile.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a
reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-010

CONTRÔLE ANIMALIER – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le contrôle animalier s'est terminé le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

D'autoriser la prolongation du contrat du contrôle animalier pour la période de janvier et février 2018 à la firme « Inspecteur canin », le tout pour un montant ne dépassant pas 13 000,00\$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-011

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) –
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COURONNE NORD
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Berthe, maire de Terrebonne, doit être remplacé au Conseil d'administration du RTM;

CONSIDÉRANT que les trois autres membres de la Couronne Nord au Conseil d'administration (MM. Jean Bouchard, Normand Grenier et Richard Perreault) ont vu leurs mandats de quatre ans se poursuivre jusqu'en 2020 au sein du Conseil d'administration du RTM;

CONSIDÉRANT que les maires de la Couronne Nord ont été convoqués à une réunion visant la nomination d'un membre au Conseil d'administration du RTM le 24 janvier 2018 à l'hôtel de ville de Repentigny;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De mandater la mairesse, madame Sonia Paulus, à déposer à la secrétaire générale, la présente résolution, proposant la candidature de M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne.

D'autoriser la mairesse, madame Sonia Paulus, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-012

AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES – ANNÉE
2018

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accorder, au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les augmentations salariales telles que stipulées à la recommandation de la directrice générale, datée du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-013

EMBAUCHE – POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU
SERVICE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste d'adjoint administratif au Service technique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice aux ressources humaines;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De procéder à l'embauche de madame Karine Lanthier, à titre d'adjointe administrative au Service technique, et ce, à compter du 12 février 2018, le tout suivant le rapport de recommandations.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer toute entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-015

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE
MAISONS MODULAIRES DEUX-MONTAGNES – AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Association des propriétaires du Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes en date du 27 septembre 2017

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'autoriser le versement d'une somme de 200 \$ à l'Association des propriétaires du Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes à titre d'aide financière pour la réalisation de leurs activités 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-016

DÉFI SANTÉ – INSCRIPTION 2018

CONSIDÉRANT QUE le Défi santé est un programme qui invite les Québécois, seuls ou en famille, à mettre leur santé en priorité en posant au quotidien des gestes pour améliorer leurs habitudes de vie;

CONSIDÉRATION QUE les villes doivent s'inscrire au Défi santé afin que leurs citoyens puissent participer au programme;

CONSIDÉRATION QUE nous avons eu un bon taux de participation aux activités offertes à nos citoyens les dernières années;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

D'autoriser l'inscription de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au « Défi santé 2018 ».

D'autoriser le Service des loisirs et de la vie communautaire à développer une ou des activités en lien avec ce programme, afin d'encourager les citoyens à être actifs physiquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-017

CENTRE SPORTIF ST-EUSTACHE – ENTENTE ACTIVITÉS
AQUATIQUES

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat conclue le 23 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens pour des cours privés et semi-privés;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen débourse le surplus que peut présenter la différence entre le coût d'un cours privé versus un cours régulier;

CONSIDÉRANT QUE nous déboursions un montant maximum de 40 \$ par session;

CONSIDÉRANT QUE le montant de remboursement restera équitable pour chaque demande;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'autoriser l'inscription de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au « Défi santé 2018 ».

D'entériner la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire et, par conséquent, d'inclure les cours privés et semi-privés à l'entente de partenariat que la Ville a avec le Centre sportif de Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-018

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS –
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle bibliothèque développera davantage ses collections et en créera de nouvelles (exemple : collection multimédia);

CONSIDÉRANT QU'aucune ligne directrice ou politique officielle n'est en place pour guider le personnel de la bibliothèque dans l'achat de ces collections, alors qu'une importante somme d'argent y sera injectée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit du gouvernement du Québec, plus précisément du Ministère de la culture et des communications, une subvention pour l'achat de ses documents;

CONSIDÉRANT QUE la subvention pourrait être bonifiée grâce à l'adoption d'une Politique de développement des collections et d'un cadre d'évaluation et d'élégage;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

*D'adopter la nouvelle « Politique de développement des collections et cadre d'évaluation et d'élégage »,
élaboré par la responsable de la bibliothèque.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-019

CAMPAGNE D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT
D'ACHATS DE L'UMQ POUR L'ACQUISITION EN VRAC DE
CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
2017-12-362

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De modifier la résolution numéro 2017-12-362 par l'ajout du paragraphe suivant :

« La municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.


Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

RÉSOLUTION N° 2018-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

De lever la séance à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.

Kenny Duque,
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 janvier 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Madame la conseillère Frédérique Lanthier, Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau et François Robillard.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 644 CONCERNANT LA TARIFICATION DES
BIENS ET SERVICES**

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Legault, qu'à une session du conseil subséquente, il sera adopté une modification au règlement 644 concernant la tarification des biens et services.

Le greffier présente le projet de règlement venant modifier le règlement 644 concernant la tarification des biens et des services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 23^e jour du mois de février 2018.

Kenny Duque,
Greffier